

Club de Tennis Orléans Tennis Club

Title: Guest Policy

Number and version: #5, Version 1.0

Effective Date: March 1, 2023

Policy Owner: President

Approved by: Board of Directors December 13, 2022

Next review: January 15, 2024

Relevant Constitutional articles: 6.1

Titre: Politique de l'invité

Numéro et version: #5, version 1.0

Date d'entrée en vigueur: 1 mars, 2022

Titulaire de la police: Président

Approuvé par: Conseil d'administration le 13 décembre 2022

Prochaine revue: 15 janvier 2024

Articles constitutionnels pertinents: 6.1

Member are permitted to bring guests to play with them under the following conditions:

Members:

- Are responsible for their guest(s)
- Must record their guest names on the reservation/Event
- Pay the guest fee of \$10 per guest via CourtReserve
- Must play on the same court as their guest(s) & not exceed the court capacity

Restrictions:

- Guests can only be booked into private courts (reservations) or registered in eligible events. The Board determines which events are eligible
- Each guest can have a maximum of 3 visits during the season.
- No restriction on the number of guests a member can bring in a season
- No restriction on the number of guests a member can bring to play if the guests play on the same court as the member.

Un membre peut amener un(e) invité(e) pour jouer avec eux sous les conditions suivantes :

Le Membre :

- Est responsable de l'invité
- Doit inscrire leur invité à la réservation ou évènement
- paie le frais de 10\$ par invité via CourtReserve
- doit jouer sur le même court que l'invité(s) et ne doit pas être excédentaire à la capacité du court

Restrictions:

- L'invité peut seulement utiliser un court réservé par un membre ou si il est inscrit à un évènement éligible. Le conseil est le seul à établir si un évènement est ouvert au public.
- Chaque invités ne peut avoir plus que 3 visites durant la saison.
- Il n'y a aucune restriction au nombre d'invité qu'un membre peut amener durant la saison.
- Il n'y a aucune restriction au nombre d'invité(s) qu'un membre peut amener en même temps tant et aussi longtemps que les invités joues sur le même court que le membre.